PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Le mardi 6 février 2024 à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Cognin convoqué légalement le 31 janvier 2024, s'est réuni salle du conseil municipal sous la présidence de Franck Morat, Maire

Mme Coassy, conseillère municipale, a été nommée secrétaire de séance.

<u>Présent-e-s</u>: M. Machet, Mme Charles, M. Pravaz, Mme Castagno, M. Jay, M. Belhaj, Mme Coassy, M. Vallier, Mme Vallin-Balas, Mme Perrier, M. de Lambert, M. Blanc, M. Deshayes, Mme Mithieux, Mme Mareschal, M. Rey, M. Sereno, Mme Vernay, M. Perrier, M. Duran-Mulas.

<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>: M. Ancrenaz Mme Joyau-Collin, M. Gautier, Mme Grange, Mme Cabrani, M. Bejaoui, Mme Traversier.

<u>Délégation de vote</u>: M. Ancrenaz à Mme Castagno, Mme Joyau-Collin à Mme Coassy, M. Gautier à M. Pravaz, Mme Grange à M. Vallier, Mme Cabrani à M. Belhaj, M. Bejaoui à Mme Mareschal, Mme Traversier à M. Jay.

Absente: Mme Labiod

Ouverture de la séance : 19 h 00

Monsieur le Maire fait part de son soutien à Mme Chéreau suite à la disparition tragique de son beau père.

1) Procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2024

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2024 et des ajustements lui sont apportés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- arrête le procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2024.

2) Compte rendu des actes effectués par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 1 : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :

(15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

Le droit de préemption (simple) est applicable sur toutes les zones urbanisables et un droit de préemption renforcé a été décidé par délibération du 24 mai 2012 pour permettre :

- l'acquisition d'emplacements réservés,
- la réalisation de réserves foncières,
- la réalisation de logements sociaux conformément aux objectifs du PLH suivant un indice préalablement défini. (Voir tableau ci-dessous).

Numéro	Lieu	Parcelles	Préemption
2023-069	5 bis rue Xavier de Maistre	AK 117 ET 227	NON
2023-070	2 Impasse Branly	AE 792 et 794	NON
2023-071	29 rue de la Digue	AB 626 AB 629 AB 630	NON Emplacement réservé
2023-072	22 route de Lyon	AE 0384	NON
2023-073	2 rue Pasteur	AE 210	NON
2023-074	1 rue Berthollet	AE 365	NON
2023-075	Château Chiron	AO 102 AO 141 AO 142	NON

FINANCES

3) Débat d'orientation budgétaire 2024

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le 26 janvier 2024 pour préparer le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur le budget principal et le budget annexe de Villeneuve.

Monsieur le Maire présente, à l'aide d'un diaporama, les éléments caractéristiques du contexte national et local. (Cf compte rendu et tableau de la commission des finances du 26 janvier 2024).

Discussion

Madame Mithieux demande si des postes sont encore vacants.

Monsieur le Maire répond que tous les postes sont pourvus à part celui du 2^{ème} policier municipal, évoquant la difficulté de ce recrutement.

Madame Castagno demande si le nombre de logements vacants est connu même approximativement.

Monsieur Vallier répond que les résultats du recensement en cours pourront sans doute donner ce chiffre. Il rappelle aussi que de nombreux logements de propriétaires sont vacants en raison de la lourdeur des procédures de location dès l'instant où ils veulent en assurer eux même la gestion. Il rappelle que les travaux d'isolation liés aux nouvelles normes thermiques ajoutent à la difficulté de louer ces appartements.

Madame Castagno demande si les taxes foncières des habitants de Villeneuve sont versées dans le budget de Villeneuve.

Monsieur le Maire répond que ces taxes foncières sont intégralement versées au budget principal.

Mme Mithieux est favorable à une revalorisation de 2 points qui permettrait de combler le déficit manquant.

Mme Charles demande que les maires montent aux créneaux et demande que l'Etat prenne ses responsabilités pour obtenir des compensations.

Monsieur le Maire répond que le désengagement de l'Etat est souvent pointé du doigt et rappelle que le préfet fait régulièrement remonter la difficulté qu'éprouvent les élus à boucler leur budget.

Madame Charles fait part des baisses de recettes financières des droits de mutation et pense que l'impôt ne peut pas les compenser.

Monsieur le Maire regrette que les différents dispositifs mis en place par l'Etat et imposés aux collectivités territoriales, comme le versement de la prime de pouvoir d'achat à destination des fonctionnaires territoriaux, ne soient pas accompagnés financièrement.

Madame Vallin-Balas souligne que l'on ne peut pas demander aux communes de compenser la paupérisation de la population et constater les inégalités qui se creusent depuis plusieurs années.

Madame Mithieux précise que les collectivités prennent de plus en plus le rôle de l'Etat.

Monsieur le Maire déplore le transfert de plus en plus de compétences aux collectivités sans les moyens financiers correspondants à celles-ci.

Madame Mithieux demande le niveau de rémunération des autres communes par rapport aux agents de la collectivité.

Monsieur Vallier donne lecture d'un tableau récapitulant le montant de la dette par habitant et par commune de la même strate et propose de joindre ce tableau au PV du conseil.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires 2024 proposées tant pour le budget principal que pour le budget de Villeneuve.

4) Demande de subvention au Département – Toiture du gymnase Henry Bordeaux.

Monsieur le Maire rappelle que le Département accompagne les projets de financement des collectivités pour la construction et la réhabilitation des équipements sportifs utilisés par les collégiens. Monsieur le Maire précise que le niveau d'intervention est fonction du nombre d'heures d'utilisation hebdomadaire par les collégiens mais également de la richesse des collectivités mesurée dans le cadre des taux départementaux fixés chaque année. Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour les travaux de rénovation de la toiture principale du gymnase Henry Bordeaux qui s'accompagneront de l'amélioration énergétique du bâtiment. Le montant des travaux s'élève à 396 816,00 € H.T.et hors maitrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Département au titre des équipements sportifs utilisés par les collégiens,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférant.

MARCHES

5) Liste annuelle des marchés publics attribués en 2023

Conformément à l'ouverture des données (open data) appliquée à la commande publique, Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la liste annuelle des marchés publics de la commune, attribués en 2023 (Cf document joint).

TRAVAUX

6) Avenants - Travaux de la Maison Ract

Monsieur Jay, adjoint aux travaux, rappelle que la commune a lancé un projet de réaménagement de la Maison Ract en vue d'y accueillir au 1er étage un cabinet médical, de la rénover entièrement au plan énergétique conformément au décret tertiaire, et de la mettre aux normes PMR. Des évolutions ont lieu par rapport au projet initial et nécessitent des avenants aux marchés.

Confortement du bâtiment

Suite à l'ouverture de la fouille pour la création de la cage d'ascenseur, il a été découvert une absence de fondations dans la hauteur du sous-sol existant (murs en pierres disjointes sur la moitié de la hauteur puis en terre compactée). Il a fallu demander en urgence le maintien des murs mis à nu le temps de trouver une solution définitive et pérenne, par un système de buttons, tire-pouces et bastaings, avec mise en place de bâches pour protéger les murs des intempéries.

Avenant proposé :

Lot	Entreprise	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT après avenant
Lot 02 - terrassement, VRD, aménagements abords	SERTPR	68 000,00 €	10 621 €	78 621 €
Lot 03 - gros-œuvre, reprises en sous-œuvre	Eiffage	121 500,00 €	16 830 €	138 330 €

Climatisation

Par ailleurs, les cassettes chauffantes prévues au RDC sont modifiées afin qu'elles soient réversibles et puissent produire du rafraichissement, au même titre que les cassettes déjà prévues dans le cabinet médical à l'étage. Cette fonction permettra à la commune d'avoir des salles rafraichies à destination du public en période de canicule. Le fonctionnement sera géré par une horloge, différenciée de celle de l'étage.

Avenant proposé :

Lot	Entreprise	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT après avenant
Lot 15 - plomberie, chauffage, clim., ventilation	BLAMPEY	250 000,00 €	1 910,73 €	251 910,73 €

Remplacement de la porte à l'étage

La porte bois actuelle de l'étage donnant sur l'escalier en colimaçon (future sortie secours du cabinet médical) sera remplacée par une porte en aluminium à rupture de pont thermique, afin d'avoir une cohérence avec l'ensemble des nouvelles menuiseries. L'architecte propose que cette porte soit vitrée (en dépoli) afin d'apporter un peu plus de lumière à la salle de pause des médecins.

Avenant proposé :

Lot	Entreprise	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT après avenant
Lot 07 - menuiserie extérieure alu / cage ascenseur	Alu Spinace	20 280,73 €	3 636,60 €	23 917,33 €

Abergement de cheminée

Suite au constat de l'état précaire de la cheminée maçonnée sur le Pan Est (étanchéité dégradée du solin + dessouchage partiel) et le fait que cette cheminée ne serve plus (évacuation de la chaudière gaz maintenant déposée), l'architecte propose de la démonter et de reboucher la toiture plutôt que de faire une réparation sur un ouvrage qui n'a plus lieu d'être.

Avenant proposé :

Lot	Entreprise	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT après avenant
Lot 05 - charpente, couverture, isolation, zinguerie	Pollen Construction Bois	68 728,26 €	2 006,17 €	70 734,43 €

Discussion

Monsieur Sereno demande si l'ascenseur est programmé pour desservir le sous-sol.

Madame Castagno répond que pour des raisons de sécurité, l'ascenseur ne desservira pas le sous-sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les avenants présentés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants annexés à la présente délibération et tout document permettant la mise en œuvre de ce marché.

7) Réfection des toitures de la grange et de la maison du gardien du château de Villeneuve – Attribution du marché de travaux

Monsieur Jay, adjoint chargé des travaux, rappelle que la commune a publié un marché de travaux en vue de la réfection de la toiture de la grange et de la maison du gardien du château de Villeneuve.

L'agence G.architectes à Chambéry assure la maîtrise d'œuvre du projet. Une consultation de marché de travaux comprenant 1 lot a été lancée du 28 novembre 2023 au 8 janvier 2024 2023. Deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 19 janvier 2024 et suivant son avis, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Lot / dénomination	Entreprise proposée	Prix
Lot unique - Travaux Charpente – couverture ardoise	Thierry BRYDNIAK SARL	98 171,50 €
TVA 10 %		9 817,15 €
Prix total global TTC		107 988,65 €

Les travaux sont programmés courant 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- s'engage à créditer les sommes nécessaires à l'exécution du marché,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marchés avec l'entreprise SARL BRYDNIAK et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution du marché.

AFFAIRES SCOLAIRES

8) Renouvellement de la semaine de 4 jours dans les écoles de la commune

Madame Castagno adjointe aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la petite enfance informe le conseil municipal que l'inspection d'académie demande le renouvellement de la délibération du 9 novembre 2021 qui acte le maintien des jours et horaires scolaires en vigueur à savoir les lundis mardis jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30 conformément aux avis exprimés par les écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le maintien des horaires et des jours scolaires en vigueur à savoir de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30 les lundis mardis jeudis et vendredis.

RESSOURCES HUMAINES

9) Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des effectifs prenant en compte les avancements de grades présentés ci-dessous après avis favorable du CST du 25 janvier 2024 :

- Création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2024 et suppression d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter de cette même date.
- Création d'un poste à temps non complet (23.87h/semaine annualisée) d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2024 et suppression d'un poste à temps non complet (23.87 h/semaine annualisée) d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter de cette même date.

- Création d'un poste à temps complet de chef de police municipale principale 2ème classe à compter du 1er décembre 2024 et suppression d'un poste à temps complet de chef de police municipale à temps complet à compter de cette même date

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification du tableau des effectifs proposé ci-dessus.

10) Questions diverses

Monsieur Pravaz informe qu'une trentaine d'arbres ont été plantés sur le site Ract en collaboration avec le conseil de citoyens. Une visite des écoliers va être programmée prochainement. Il informe également que l'arbre offert par le parc de chartreuse va être planté le vendredi 9 février prochain dans le parc du Forézan.

Monsieur le Maire précise qu'une célébration sera programmée.

Monsieur Vallier rappelle les exigences en eau des arbres et souhaite que des séances d'arrosage de ces plantations soient programmées.

> Le 10 avril 2024 à 15 h 30

Monsieur le Maire informe de l'inauguration de l'avenue Robert Badinter le mercredi 10 avril prochain.

- Le 14 avril : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la diffusion en direct de l'émission « Le jour du Seigneur » sur France 2 et de la messe depuis l'église de Cognin, le dimanche 14 avril à 11h00.
- > Mme Mareschal fait part de passage régulier d'une moto chemin des culées.

Monsieur Pravaz répond qu'il s'en occupe.

> Madame Mareschal demande des informations sur l'avancement du dossier de la toiture de l'école du Château.

Madame Castagno répond que les services ont travaillé sur l'appel d'offres, que la consultation a été transmise par mail aux parents et précise que la réparation sera bien effectuée cet été.

Monsieur le Maire insiste sur le nécessaire respect des procédures administratives qui prennent beaucoup de temps, que le calendrier sera bien respecté et que la sécurité est un souci constant de la municipalité.

Madame Mareschal demande comment s'est déroulé le job dating organisé par la commune.

Monsieur le Maire répond que ce nouveau dispositif a attiré plus d'une vingtaine de personnes et que d'anciens salariés de l'enseigne « Junior et Senior » se sont présentés, intéressés par les emplois d'aide à la personne.

Monsieur de Lambert ajoute que les personnes étaient très motivées pour un retour à l'emploi.

Madame Castagno souligne la difficulté de trouver des personnes en périscolaire au vu du peu de nombre d'heure proposé.

> Madame Mareschal demande un compte rendu sur la réunion ayant eu lieu avec les familles des résidents de l'EHPAD pour évoquer leur mécontentement.

Madame Coassy répond que la réunion a eu lieu le 31 janvier afin de leur expliquer le déroulement du chantier et le recrutement du nouveau directeur de la Résidence du Parc0.

- Prochain conseil municipal: 12 mars 2024 à 19 h 00.
- Commission des finances : le jeudi 29 février à 18 h 00
- Commission des animations/finances I : le vendredi 1er mars à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.